

Avant-propos

Autor(en): **Neet, Cornelis / Beuchat, Sébastien**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **29 (2021)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos

Une double rencontre est à l'origine du réseau des réserves forestières de Montricher. Celle qui a mis en lien, en 1996, feu le D^f Luc Hoffmann, alors Président de sa Fondation MAVA, avec le service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud, et la rencontre entre deux volontés, celle de la Fondation de réaliser un projet exemplaire de conservation de la nature à Montricher et celle de l'État de Vaud de développer de vastes réserves forestières pour asseoir sa nouvelle politique forestière.

La première de ces deux rencontres s'est déroulée en forêt à Montricher, à La Frédérique, réunissant les futurs partenaires du projet. Le D^f Luc Hoffmann et le Prof. Pierre Goeldlin ont ce jour-là décrit la volonté de la Fondation MAVA : à l'origine de nombre de projets majeurs de conservation de la diversité biologique dans le monde entier, la MAVA émettait le vœu de réaliser un projet significatif dans les massifs forestiers de la commune, alors siège de la Fondation, afin d'y laisser une trace pour le futur et contribuer, en Suisse également, au développement de la conservation de la nature. Le Syndic Michel Desmeules, personnalité ouverte et entreprenante, participait également à la rencontre, accompagné par le garde forestier en charge du triage concerné, Pierre Peytregnet. Tous deux avaient d'ores et déjà donné leur accord à ce projet et se préparaient à le défendre auprès des citoyens de la commune. Pour l'État de Vaud, Georges Herbez, chef de service, Cornelis Neet, conservateur de la faune, et Ueli Strehler, inspecteur des forêts de l'arrondissement, formaient la délégation de l'État, soucieuse de saisir cette opportunité pour mettre en œuvre un projet porteur, qui se devait toutefois d'être en phase avec le paradigme de la gestion multifonctionnelle de la forêt.

C'est toutefois la deuxième rencontre, entre les ambitions respectives de la Fondation et de l'État, qui a véritablement permis la naissance du projet pilote de gestion écologique des forêts de Montricher, dont les fondements ont été publiés dans les mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles (NEET *et al.* 2003). En effet, pour la Fondation MAVA, il ne pouvait être question d'une demi-mesure. Le projet se devait d'être ambitieux, exemplaire et destiné à durer. Initialement soutenu au niveau financier par la Fondation, le réseau de réserves forestières se devait de pouvoir exister par son propre système de financement à terme et de permettre, par une documentation également garantie à long terme sur les résultats de la gestion envisagée, de produire les connaissances utiles à la préservation de la biodiversité en forêt. Pour l'État de Vaud, il y avait là une opportunité de mettre en œuvre la nouvelle politique forestière encore naissante, toujours fondée sur une approche multifonctionnelle à l'échelle des peuplements, mais en introduisant des régimes de gestion différenciée, notamment pour favoriser la biodiversité sur un certain nombre de périmètres.

Le canton était alors confronté à la mise en œuvre de la nouvelle loi forestière fédérale de 1991, qui fixait notamment comme objectifs de protéger les forêts en tant que milieu naturel en laissant le soin aux cantons de délimiter des réserves forestières de surface suffisante. Le cadre légal fédéral prévoyait le principe de l'indemnisation du propriétaire pour conserver et favoriser la biodiversité. Il était donc possible, à terme, d'assurer la démarche dans la durée, lorsque les contributions de la Fondation MAVA prendraient fin. L'opportunité de faire de ce projet un élément déclencheur était donc en phase avec les préoccupations du moment,

les cantons devant par ailleurs élaborer jusqu'au 31 décembre 2000 un concept cantonal de réserves forestières.

Le projet de Montricher a engendré à son origine un enthousiasme certain. Par son ambition, il indiquait un engagement à réaliser avec sérieux une évolution alors attendue par de multiples acteurs: développer de manière concrète l'idée d'une gestion écologique affirmée des forêts et pas simplement sous-entendue par l'approche de la gestion multifonctionnelle. Le projet a cependant aussi suscité son lot d'interrogations et de critiques. Le débat a naturellement eu lieu sur le plan communal, puisque des forêts communales étaient en jeu. Il a également eu lieu au Grand Conseil, le 5 septembre 2000, le projet n'ayant pas manqué de soulever des questionnements politiques et des doutes sur le bien-fondé de mettre à disposition des parcelles forestières du patrimoine cantonal.

À l'origine, les objectifs du projet, situé sur l'adret de Montricher entre le pied du Jura et le Mont-Tendre, au sein d'un massif sylvo-pastoral et forestier de 1 500 hectares étaient les suivants:

- favoriser la biodiversité de l'écosystème forestier,
- assurer la survie d'espèces sensibles ou menacées,
- permettre un suivi scientifique et sylvicole à long terme.

Pour atteindre ces objectifs, 115 ha de forêt ont été mis en réserve forestière naturelle, dont 40,25 ha propriété de l'État et 74,75 ha propriété de la Commune. En outre, 239,8 ha de forêts communales ont été soumises au régime d'une gestion spécifique par la signature, pour 50 ans, d'un contrat de réserve forestière avec intervention particulière.

Une vingtaine d'années après son initiation, il apparaît clairement que ce projet a su confirmer son caractère novateur. Il a notamment permis de donner certaines réponses aux principales menaces qui pèsent actuellement sur les écosystèmes forestiers et les espèces qui les habitent comme des durées de révolution trop courtes de la forêt et le manque de structures sénescents dans les peuplements. Ainsi, un projet comme celui de Montricher a permis d'alimenter les politiques publiques forestières et biodiversité du Canton de Vaud et, en 2004, la politique forestière du canton entérinait qu'un des enjeux de l'amélioration de la gestion de la biodiversité des forêts visait à augmenter les surfaces gérées en réserve.

À fin 2018, le canton de Vaud comptait 3 000 hectares de réserves forestières (2 411 ha de réserves naturelles et 670 ha de réserves particulières) couvrant 3 % de la surface forestière, dont 2,4 % de réserves naturelles et 0,6 % pour les réserves forestières à interventions particulières. En outre, 764 ha (0,3 %) d'îlots de sénescence et quelque 12 700 arbres-habitats étaient contractualisés à la fin de cette même année, en grande partie dans le Jura. Si la situation a encore évolué positivement depuis, force est de constater que l'objectif d'atteindre 10 % de réserve n'est pas encore atteint. Cette progression lente, démontre bien la difficulté de faire aboutir de tels projets où de nombreux acteurs et propriétaires sont impliqués; la réalisation du projet de réserve à Montricher prend en ce sens toute sa valeur de projet à la fois pilote et exemplaire.

Aujourd'hui, en 2020, un premier bilan avec une prise de recul suffisante peut être tiré. C'est le sujet de cet ouvrage. S'il doit, bien sûr, permettre de mesurer l'atteinte des objectifs qui avaient été fixés, il doit aussi à nos yeux permettre de continuer à jouer un rôle précurseur en donnant les bases nécessaires à faire aboutir d'autres démarches, partout dans notre canton, voire en Suisse. Sa contribution à la mise en œuvre de la politique forestière n'est pas

terminée, que ce soit en termes d'exemple, de sujet d'étude, de visites didactiques, etc... On ne peut donc, en ce sens, que se réjouir de la publication de cet ouvrage qui propose une véritable synthèse des études locales réalisées à ce jour et ceci en souhaitant que celles-ci puissent se poursuivre au cours des décennies à venir. Il faut d'ailleurs souligner le travail effectué par la commission de gestion de la réserve, et en particulier de Marc-André Silva, inspecteur des forêts de l'arrondissement concerné, qui s'attache à atteindre les objectifs fixés voici 20 ans.

Concernant la politique forestière et biodiversité du Canton, l'objectif d'atteindre 10 % de la surface forestière en réserve a été repris dans le Plan d'action Biodiversité que le Conseil d'État a accepté en 2019. Il devrait permettre de remplir la responsabilité particulière de conservation du canton de Vaud pour une trentaine d'associations forestières, avec une responsabilité très élevée pour une dizaine d'entre elles, notamment les hêtraies à luzule, les tillaie-frênaies humides, les pessières-sapinières, les chênaies à charme, les chênaies acidophiles buissonnantes, les aulnaies, les saulaies, les pinèdes et bétulaies sur tourbe. Ainsi, l'atteinte de cet objectif doit concerner chaque région biogéographique du canton.

La traduction de cet objectif et surtout les conditions à réunir pour qu'il puisse être atteint seront l'un des enjeux de la révision de la politique forestière qui vient d'être lancée par la Direction Générale de l'Environnement. Nous espérons ainsi que l'exemple de Montricher, rejoint depuis par 38 autres réserves signées, puisse continuer à essaimer les témoignages des démarches entreprises dans la foulée de ce projet pilote, à l'image de celle des gorges de l'Orbe en 2016, du Vallon de l'Hongrin ou encore de l'extension de la réserve au Devens en 2019.

BIBLIOGRAPHIE

NEET C., GOELDLIN DE TIEFENAU P. & DELARZE R., (Éds), 2003. Projet-pilote de gestion écologique des forêts de Montricher (Jura vaudois, Suisse). *Mémoire de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles* 20(2) : 97-310 et cartes annexées.

Cornelis NEET

Directeur général de l'environnement

Département de l'environnement et de la sécurité (DES)

Direction générale de l'environnement (DGE)

&

Sébastien BEUCHAT

Directeur des ressources et du patrimoine naturels

Département de l'environnement et de la sécurité (DES)

Direction générale de l'environnement (DGE)

